



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le
ID : 065-216502260-20230703-2023043-DE



2023/043

Séance du 3 juillet 2023 à 19h00

Présents : Denis FEGNE, Philippe SOULE-PERE, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Stéphanie MARQUEZ, Juliette SALANNE, Serge ALMENDRO, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Ingrid BOUTARFA, Sébastien ABADIE, Dominique GAYE

Absents : Gisèle VINCENT (Procuration à Philippe SOULE-PERE), Régine TOSON (Procuration à Jean TRILLE), Hélène FRANCES (Procuration à Juliette SALANNE), Bernard LHOSSEIN (Procuration à Denis FEGNE).

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 27 juin 2023

MISE EN PLACE D'UN ATELIER D'ARTS PLASTIQUES

M le Maire, informe le conseil municipal de la mise en œuvre à titre expérimental de cours sur la technique des arts plastiques par Mme Mariette DUHAMEL au bâtiment amitié et partage.

Il rappelle que le conseil municipal a voté 11 700 € de dépenses liées au paiement de la prestation (180h sur 36 semaines le lundi après-midi) et 9000 € de recettes estimées sur la base de 36 participants à 250 € l'inscription.

Avant d'engager cette démarche :

- L'association amitié et partage a donné son accord pour l'utilisation des locaux,
- Les dossiers d'inscription ont été réalisés et la communication assurée.

Concernant la tarification elle est établie comme suit :

TARIFS ENFANTS < 15ans

QF	Tarif
0 à 250	120 €
251 à 500	140 €
501 à 750	160 €
751 à 900	180 €
901 à 1050	200 €
1051 à 1300	220 €
1301 à 1500	240 €
1501 à 1700	260 €
1701 à 2000	280 €
2001 et plus	300 €

TARIFS ADULTES IBOS

QF	Tarif
0 à 250	180 €
251 à 500	199 €
501 à 750	218 €
751 à 900	237 €
901 à 1050	256 €
1051 à 1300	274 €
1301 à 1500	293 €
1501 à 1700	312 €
1701 à 2000	331 €
2001 et plus	350 €

TARIFS EXTERIEURS

Tarif
350 €

Une convention sera établie pour le prêt des locaux d'amitié et partage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à appliquer les tarifs tels que précisés ci-dessus et à signer une convention avec Mme Mariette Duhamel.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE

